

COMMUNE RE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 25 AVRIL 2014**

Présents : Marcel STENGEL, Elly KILHOFFER, Pascal HEINTZ, Cédric SALI, Alain SALY, Bruno KISTER, Isabelle JEANMOUGIN, Catherine DETTLING, Caroline BUCHEL, Paul MORGENTHALER, Odile BLAES

Absents :

Point 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013:

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013 qui est arrêté comme suit:

Fonctionnement:

Dépenses:	157 974.35 €	
Recettes:	318 683.23 €	
Excédent de fonctionnement:		160 708.88 €

Investissement:

Dépenses:	268 110.84 €	
Recettes:	166 913.62 €	
Déficit d'investissement:		101 197.22 €

Excédent de clôture:		59 511.66 €
-----------------------------	--	--------------------

Le Conseil Municipal constate la régularité des mandats de dépenses et des titres de recettes ordonnancés par le Maire, ainsi que les bordereaux concernant ces différentes opérations.

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après délibération, approuve ce compte administratif.

Point 2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de
160 708.88 €

Décide d'affecter cet excédent comme suit :

101 197.22 €	au compte 1068 en investissement
59 511.66 €	au compte 002 en fonctionnement

Point 3 : COMPTE DE GESTION 2013 :

Après avoir constaté la conformité des écritures entre le compte administratif 2013 de la commune et le compte de gestion 2013 de la trésorerie, le Conseil Municipal autorise le Maire à donner décharge à Madame la perceptrice.

Point 4 : CONTRIBUTIONS DIRECTES : FIXATION DES TAUX :

Après délibération, le conseil municipal décide de relever le taux des différentes taxes de 1.5 %

La **taxe d'habitation** passera donc de : 7.49 % à 7.60 %

La **taxe foncière du bâti** de 7.06 % à 7.17 %

La **taxe foncière du non-bâti** de 47.66 % à 48.38 %

Point 5 : BUDGET PRIMITIF 2014:

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif de l'exercice 2014 qui se présente comme suit:

Fonctionnement:

Dépenses: 192 056 €

Recettes: 289 179 €

Excédent : 97 123 €

Investissement:

Dépenses: 581 561 € + 47178 € (reports) = 628 739 €

Recettes: 531 616 €

Déficit : 97 123 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver ce budget.

Le présent procès-verbal comportant les points de 1 à 5 est signé par les membres présents :

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
SALY	Alain	Adjoint	
HEINTZ	Pascal	conseiller	
SALI	Cédric	conseiller	

JEANMOUGIN	Isabelle	conseillere	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillere	
DETLING	Catherine	conseillère	
BUHEL	Caroline	conseillère	